

SALAIRES:

- **Employés:** augmentation de 0,5% pour les N1,2,3,4 et 5 à compter du 01/07/15. Une enveloppe de 0,20% des salaires réservée aux promotions.
- **Agent de Maîtrise:** dotation de 0,5% de la masse salariale sera consacrée pour l'annualisation de la rémunération des AM au titre de l'exercice 2015 dans le cadre d'augmentations individuelles. Une enveloppe de 0,20% des salaires réservée aux promotions.
- **Cadre:** dotation de 0,5% de la masse salariale sera consacrée pour l'annualisation de la rémunération des Cadres au titre de l'exercice 2015 dans le cadre d'augmentations individuelles. Une enveloppe de 0,20% des salaires réservée aux promotions.

L'UNSA n'a pas signé l'accord salariale, la direction appliquera cette augmentation.

SOCIALE:

- **Égalité Homme/Femme:** enveloppe de 3000€ consacré à l'écart des rémunérations.
- **Prime de détachement temporaire:** actuellement de 1,85€ passe à compter du 01/09/15 à 2,25€.
- **Dispositions relative au temps partiel:** inférieur à 24h00 sont susceptible d'adresser une demande auprès de leur gérant du site afin d'étudier leur contrat pour un passage de 24h00, selon le besoin du sites et au sein de l'ensemble des sites R2C avoisinants.
- **Dispositif du CQP:** la direction propose une reconnaissance au tuteur ou le référant quelque soit son statut (gérant, adjoint gérants, cuisinier ou employé responsable) en mettant en place une prime de 80€ au tuteur ou référant qui accompagnera le collaborateur à valider son cursus à terme.
- **Commission de travail:** la direction nous propose de terminer cette échange concernant des personnes «responsabilisés» de petits sites afin de mettre en place un dispositif et d'un process spécifique à ce personnel identifié.

Ouverture d'une commission de travail sur le sujet de l'organisation du travail concernant le secteur Santé et Scolaire.

- **Indemnités de départ volontaire à la retraite:** à compter du 01/09/15 le salarié ayant 60 mois au sein de la Sté R2C ou au sein du Groupe son indemnité de retraite sera calculé de la façon suivante :

ANCIENNETE	EMPLOYES ET AGENTS DE MAITRISE	CADRES
5 ans	0,5 mois de salaires brut de base mensuel	0,5 mois de salaires brut de base mensuel
10 ans	1,5 mois de salaires brut de base mensuel	1,5 mois de salaires brut de base mensuel
15 ans	2 mois de salaires brut de base mensuel	2,5 mois de salaires brut de base mensuel
20 ans	2,5 mois de salaires brut de base mensuel	3 mois de salaires brut de base mensuel
25 ans	3 mois de salaires brut de base mensuel	3,5 mois de salaires brut de base mensuel

- **Mesure exceptionnelle au JRC:** le salarié qui au cours du semestre entre le 01/12/14 et le 31/05/15, n'auront fait l'objet que d'un seul arrêt maladie d'une durée inférieure ou égale 3 jrs, se verront exceptionnellement restituer 1JRC à valoir sur le semestre suivant du 01/06/15 au 30/11/15.
- **Service de garde d'enfants:** à partir du 01/06/15 le service en ligne site Yoopies.fr sera accessible pour la recherche de mode garde d'enfants de 0 à 12 ans , baby-sitters, nounous et assistante maternelle. L'inscription est gratuite pdt 1 ans d'utilisation son prix est de 82,80€.
- **Fil Assistance:** équipe medico-psycho-sociale, écoute et accompagnement psychologique et aide dans les démarches administratives ainsi que l'aide en cas d'hospitalisation et aide à domicile des parents, beaux-parents, concubins, conjoints, partenaires PACS et enfants. TEL:09/77/40/05/38
- **Carte salarié:** gratuité de la Carte salarié Casino et de la carte conjoint, remise de 5% sur tout les achats dans les enseignes Géant, Hyper, Supermarché Casino et Spar. Une remise de 7,5% sur les produits de marques Casino. Facilité de paiement en 10 fois sans frais pour les périodes:

Vacances d'été du 01/01 au 31/07

Rentrée des classes du 01/08 au 30/09

Fêtes de fin d'année du 01 au 31/12

➤ **Médaille du travail:**

Médaille d'argent 20ans=10% de remise sur un article dans les enseignes Casino.

Médaille de Vermeil 30 ans=15% de remise sur un article dans les enseignes Casino.

Médaille d'Or 35 ans=20% de remise sur un article dans les enseignes Casino.

Médaille Grand d'Or 40 ans=20% de remise sur un article dans les enseignes Casino.

➤ **Abondement PEG et PERCO:**

Tranche de versements	Abondemen
≤ 70 €	150,00%
> 70 € et ≤ 120 €	100,00%
> 120 € et ≤ 220 €	75,00%
> 220 € et ≤ 1720 €	50,00%

